



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

---

Les membres du conseil communal se réuniront le **18 mars 2024** en la salle des séances à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur les objets suivants :

### ORDRE DU JOUR

#### Séance à huis clos (17.00 heures)

1. Personnel : Avancement d'un employé communal – décision.
2. Enseignement musical : Démission volontaire d'une employée communale – décision.
3. Affaires sociales : Nomination d'un fonctionnaire communal (m/f) du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, par l'Office social de Pétange – avis.

#### Séance publique (17.10 heures)

4. Communications du collège des bourgmestre et échevins.
5. Administration générale
  - 5.1. Formation du tableau de préséance – décision.
  - 5.2. Titres de recettes – décision.
  - 5.3. Axe d'eaux superficielles entre le cours d'Eau de la Chiers et la route de Niederkorn à Pétange : vote d'un devis adapté – décision.
6. Affaires sociales : Remplacement d'un membre au conseil d'administration de l'Office social de Pétange – décision.
7. Propriétés
  - 7.1. Contrat de réservation d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Jedenthal », avec M. Guy Arend - décision.
  - 7.2. Convention avec la société Creos Luxembourg SA relative à l'installation d'un poste de transformation sur des terrains communaux sis à Rodange, rue de l'Ecole – décision.
  - 7.3. Acte concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Rue du Clopp », de la part de l'établissement public dénommé « Fonds du Logement » - décision.
8. Urbanisation : Approbation de la convention et du projet d'exécution portant sur le Plan d'aménagement particulier (PAP) concernant des fonds sis à Rodange, lieu-dit « Chemin de Brouck - Croix St Pierre » - décision.
9. Transport et communications
  - 9.1. Règlement temporaire d'urgence de la circulation routière à Rodange, route de Luxembourg - décision.
  - 9.2. Règlement temporaire d'urgence de la circulation routière à Rodange, rue des Romains - décision.
  - 9.3. Règlement temporaire d'urgence de la circulation routière à Rodange, rue de la Piscine - décision.
  - 9.4. Règlement temporaire d'urgence de la circulation routière à Lamadelaine, route de Luxembourg - décision.
  - 9.5. Règlement temporaire d'urgence de la circulation piétonnière à Lamadelaine, chemin « Im Gieschtfeld » - décision.

Ainsi arrêté à Pétange, le 6 mars 2024  
Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le secrétaire,

Le bourgmestre,